

cotaulx qu'ont menez les dernières farynes à Claude Anemond que à Pierre Morin mys debiteur ledict Merle (f^o LVIII).

LA TAILHE ROYALE DE L'AN 1513

Pierre Marron, receveur, a païé au receveur du roi à Lyon pour l'impôt de la ville 487 liurez, 6 deniers (f^o LIX).

TAILHE DE LA CREUE DE L'AN 1514

AU MOIS D'OCTOBRE

Ledict Marron a païé au receveur du roi à Lyon 55 liurez pour l'impôt de la ville de lad. creue (f^o LX).

TAILLE DES ALBANAIS (24) DE L'AN 1514,

AU MOYS DE NOVEMBRE

Ledict Marron s'est rambourcé de douze liurez six solz six deniers, qu'il aourny à Mons^r de la Valette, neuf liurez cinq solz trois deniers à Roman Costa, deux solz à Henry Merle, trante solz pour aller à Lion à la cause de Villars, audict Marron et au valet de Jehan Coucho, que sont allez en ladicte cause, seize solz (f^o LXI).

Pierre Marron recepueur de Condrieu doit auoir vingt liurez qu'il a bailhé à Henry Merle, procureur de la ville, pour fournyr à la despance des cheuaulx et charrettes que furent ordonnees mestre sus de par le Roy, le moys de

(24) Voir ci-dessus la note 7 de la page 95.